

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

ÉDITION DU 28 FÉVRIER 2020

**Cliquez sur l'acte souhaité pour y accéder
directement**

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté DRDJSCS/CS n° 2 en date du 21 février 2020 modifiant l'arrêté DRDJSCS/CS n° 159 en date du 16 septembre 2019 portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) Adresse : 7 bis, Quai Carnot – 55002 BAR-le-DUC CEDEX (N° FINESS établissement : 55 000 3834) N° SIRET : 783 382 393 000 24

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Arrêté n° 2020/07 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/08 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/09 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/10 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/11 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Marne de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/12 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Marne de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/13 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/14 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/15 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/16 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/17 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/18 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/19 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/20 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/21 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/22 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/23 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/24 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin de la Direccte Grand Est

Arrêté n° 2020/25 portant subdélégation de signature en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Vosges de la Direccte Grand Est (compétences générales)

Arrêté n° 2020/26 portant subdélégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Vosges de la Direccte Grand Est

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT, ET DU LOGEMENT

Arrêté n°2020/120 du 26 février 2020 relatif à la liste des données sensibles de l'inventaire du patrimoine naturel Grand Est pouvant faire l'objet d'une diffusion restreinte au regard des nécessités de la protection de l'environnement

RECTORAT

Arrêté n°2020/10 du 26 février 2020 relatif à la délégation à M. Bohn pour le BOP 214

Arrêté n°2020/11 du 26 février 2020 relatif à la délégation de signature accordée à Mme Jeannin

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté Préfectoral n°2020/116 du 20 février 2020 portant habilitation à représenter la Préfète de la région Grand Est au Groupement d'Intérêt public « METAFENSCH »

Arrêté Préfectoral n°2020/119 du 24 février 2020 portant modification du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Arrêté Préfectoral n°2020/118 du 24 février 2020 portant modification de la composition de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Grand Est

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES

Arrêté n°2020/33 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert Moreau, directeur interrégional des services pénitentiaires strasbourg grand est en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses imputées aux titres 2 et hors titre 2 du budget opérationnel du programme 107 « Administration Pénitentiaire », bop central 107 immobilier « Administration Pénitentiaire » et 310 « Conduite et pilotage de la politique de la Justice »

Arrêté n°2020/34 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert Moreau, directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est Pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

MISSION NATIONAL DE CONTROLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Arrêté n°12/2020 portant modification (n°4) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

Arrêté n°14/2020 portant modification (n°2) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle

Arrêté n°13/2020 portant modification (n°6) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

Arrêté DRDJSCS/CS n° **2** en date du **21 FEV. 2020**
Modifiant l'arrêté DRDJSCS/CS n° 159 en date du 16 septembre 2019
portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour 2019
du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs
de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)
Adresse : 7 bis, Quai Carnot – 55002 BAR-le-DUC CEDEX
(N° FINESS établissement : 55 000 3834)

N° SIRET : 783 382 393 000 24

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L312-1, L 361-1 et suivants, R 314-193-1 et suivants ;
- Vu** les articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment l'article 18 ;
- Vu** le décret n° 2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Vu** l'arrêté du 31 août 2018 relatif à la détermination du coût des mesures de protection exercées par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Vu** le décret n°2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences de services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin (hors classe) - Mme CHEVALIER (JOSIANE) ;
- Vu** l'arrêté du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la Direction générale de la cohésion sociale est responsable ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 30 avril 2019 publié au Journal officiel de la république française du 16 mai 2019 fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020/043 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anoutchka CHABEAU Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020/044 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anoutchka CHABEAU Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2020/045 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Mme Anoutchka CHABEAU Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est en matière de décision d'autorisation budgétaire et de tarification ;
- Vu** l'arrêté DRDJSCS Grand Est n° 2020-03 du 3 février 2020 portant subdélégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire délégué à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est
- Vu** l'arrêté DRDJSCS Grand Est n° 2020-06 du 3 février 2020 portant subdélégation de signature en matière d'autorisation budgétaire à des agents de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Grand Est
- Vu** l'instruction n° DGCS/2A/5A/5C/2019/95 du 24 avril 2019 relative aux orientations de l'exercice 2019 pour la campagne budgétaire des services mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des services délégués aux prestations familiales ;
- Vu** le Budget Opérationnel du Programme « Inclusion sociale et protection des personnes », action 16 « Protection juridique des majeurs » ;
- Vu** le rapport d'orientation budgétaire du 19 juin 2019 des services mandataires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales de la région Grand Est pour la campagne budgétaire 2019 ;
- Vu** la délégation de gestion, en date du 12 mars 2019, entre la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;
- Vu** l'arrêté DRDJSCS/CS n° 159 en date du 16 septembre 2019 portant fixation du montant de la dotation globale de financement pour 2019 du service mandataire judiciaire à la protection des majeurs de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),

Sur proposition de Monsieur le Directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;

ARRETE

Article 1

A l'article 4 de l'arrêté DRDJSCS/CS n° 159 du 16 septembre 2019, la mention suivante : « Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques des Vosges » est remplacée par la mention suivante : « le comptable assignataire est le directeur départemental des finances publiques de Moselle. »

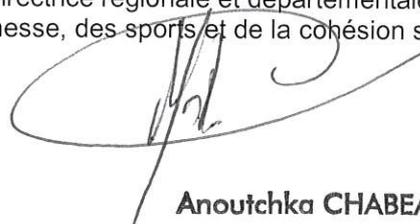
Article 2

Les autres dispositions des articles et annexes de l'arrêté DRDJSCS/CS n° 159 du 16 septembre 2019 susvisé demeurent inchangées.

Article 3

Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la préfecture de la région Grand Est, Madame la Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ainsi que Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anouchka CHABEAU', is written over a large, faint oval shape. The signature is stylized and cursive.

Anouchka CHABEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/07 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2020034-0020 du 03 février 2020 du préfet de l'Aube, accordant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, Directrice régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 25 novembre 2019 portant nomination de Mme Armelle LEON sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube ;
VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Armelle LEON, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de l'Aube.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Mme Armelle LEON, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de l'Aube.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à M. Jérôme SCHIAVI, Responsable de l'Unité de Contrôle, et M. Olivier PATERNOSTER, Responsable du pôle Entreprise, emploi et économie, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 : L'arrêté n° 2020/01 du 17 janvier 2020 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/08 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2020034-0021 du 03 février 2020 du préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 25 novembre 2019 portant nomination de Mme Armelle LEON sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube :

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Armelle LEON, Responsable de l'Unité Départementale de l'Aube, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département de l'Aube.

Article 2

Subdélégation est donnée à M. Jérôme SCHIAVI, Responsable de l'Unité de Contrôle, et à M. Olivier PATERNOSTER, Responsable du pôle Entreprise, emploi et économie, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3 :

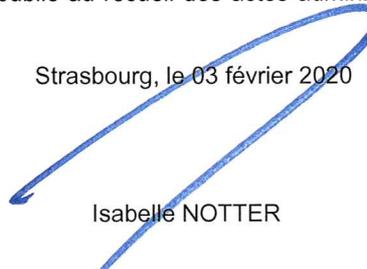
Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4 : L'arrêté n° 2020/02 du 17 janvier 2020 est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de de l'Aube.

Strasbourg, le 03 février 2020


Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Armelle LEON	 Jérôme SCHIAVI	 Olivier PATERNOSTER
---	--	--



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/09 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 07 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet des Ardennes ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/859 du 13 décembre 2019 du préfet des Ardennes portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 21 octobre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes à M. Raymond DAVID ;
VU la décision du 27 novembre 2019 de Mme NOTTER, confiant l'intérim de l'emploi de Responsable de l'unité de contrôle des Ardennes à Mme Armelle LEON à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence,

du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département des Ardennes.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale des Ardennes

Article 3 :

Subdélégation est donnée à Mme Aurélie ROGET, Responsable du service départemental d'emploi, d'insertion professionnelle et d'anticipation des mutations économiques, et à Mme Armelle LEON, Responsable de l'unité de contrôle par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

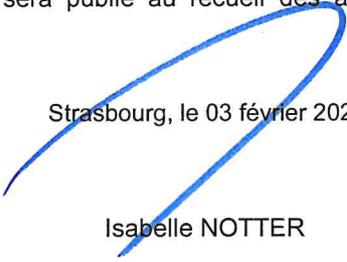
Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/10 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 07 novembre 2019 nommant M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet des Ardennes ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/787 du 25 novembre 2019 du préfet des Ardennes portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat ;
VU l'arrêté interministériel en date du 21 octobre 2019 confiant l'intérim de l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes à M. Raymond DAVID ;
VU la décision du 27 novembre 2019 de Mme NOTTER, confiant l'intérim de l'emploi de Responsable de l'unité de contrôle des Ardennes à Mme Armelle LEON à compter du 1^{er} janvier 2020 :

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID, Responsable de l'Unité Départementale des Ardennes par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté

préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département des Ardennes.

Article 2

Subdélégation est donnée à Mme Aurélie ROGET, Responsable du service départemental d'emploi, d'insertion professionnelle et d'anticipation des mutations économiques, et à Mme Armelle LEON, Responsable de l'unité de contrôle par intérim, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

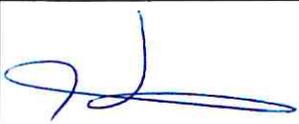
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Raymond DAVID	 Aurélie ROGET	 Armelle LEON
--	---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/11 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Marne
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet de la Marne ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
Vu l'arrêté préfectoral du 03 février 2020 du préfet de la Marne portant délégation de signature en matière d'administration générale à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de la Marne.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de la Marne.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à :

- M. Stéphane LARBRE, Responsable du Pôle emploi ;
- M. Jean-Pierre TINE, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- Mme Isabelle WOIRET, Responsable du service accompagnement des mutations économiques et aides aux entreprises (*pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive*) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/12 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Marne
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet de la Marne
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral du 03 février 2020 du préfet de la Marne portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat ;
VU l'arrêté interministériel en date du 21 octobre 2019 portant nomination de Mme Zdenka AVRIL sur l'emploi de Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Zdenka AVRIL, Responsable de l'Unité Départementale de la Marne, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département la Marne.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- M. Stéphane LARBRE, Responsable du Pôle emploi ;
- M. Jean-Pierre TINE, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- Mme Isabelle WOIRET, Responsable du service accompagnement des mutations économiques et aides aux entreprises

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Zdenka AVRIL	 Stéphane LARBRE	 Jean-Pierre TINE	 Isabelle WOIRET
---	--	--	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/13 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1874 du 09 mai 2019 de la préfète de Haute-Marne accordant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 21 août 2019 portant nomination de Mme Marie-Annick MICHAUX sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Marie-Annick MICHAUX, Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de la Haute-Marne.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Mme Marie-Annick MICHAUX à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de Haute-Marne.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- Mme Alexandra DUSSAUCY, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
 - Mme Salia RABHI, Responsable du service emploi et développement local
- à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/14 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Elodie DEGIOVANNI, préfète de la Haute-Marne ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1875 du 09 mai 2019 de la préfète de Haute-Marne accordant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat ;
VU l'arrêté interministériel du 21 août 2019 portant nomination de Mme Marie-Annick MICHAUX sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne :

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Marie-Annick MICHAUX, Responsable de l'Unité Départementale de Haute-Marne, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département de la Haute-Marne.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- Mme Alexandra DUSSAUCY, Responsable de l'Unité de Contrôle
- Mme Adeline PLANTEGENET, Responsable du service mutations économiques
- Mme Salia RABHI, Responsable du service emploi et développement local

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

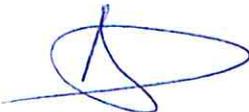
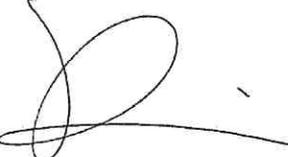
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Marie-Annick MICHAUX	 Alexandra DUSSAUCY	 Adeline PLANTEGENET	 Salia RABHI
---	---	---	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/15 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 19-BCI-07 du 16 mai 2019 du préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 2019 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de la Meurthe-et-Moselle.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. François MERLE à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- M. Jean-Pierre DELACOUR, Responsable du Pôle entreprises, emploi et mutation et développement économique ;
- M. Patrick OSTER, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- M. Mickaël MAROT, Responsable de l'Unité de Contrôle

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

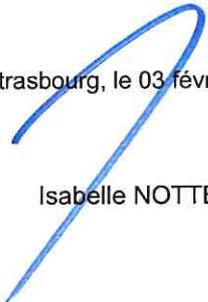
Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/16 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de M. Eric FREYSSELINARD, préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 19-OSD-34 du 16 mai 2019 du préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 2019 portant nomination de M. François MERLE sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargé des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle ;
:

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. François MERLE, Responsable de l'Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat

imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département de la Meurthe-et-Moselle.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- M. Jean-Pierre DELACOUR, Responsable du Pôle entreprises, emploi et mutation et développement économique ;
- M. Patrick OSTER, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- M. Mickaël MAROT, Responsable de l'Unité de Contrôle

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

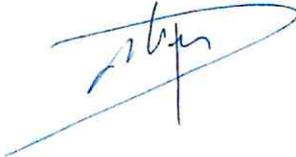
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 François MERLE	 Jean-Pierre DELACOUR	 Patrick OSTER	 Mickaël MAROT
---	---	---	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/17 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 04 janvier 2019 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Meuse ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1057 du 07 mai 2019 du préfet de la Meuse portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 16 juillet 2018 portant nomination de M. Raymond DAVID sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID, Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de la Meuse.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de la Meuse.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- M. Guillaume REISSIER, Responsable de l'Unité de Contrôle ;
- M. Christophe DELAIGUE, Responsable du pôle Entreprise et Emploi ;
- Mme Sylvie L'ORPHELIN, Responsable de la section centrale travail (*pour les décisions relatives aux autorisations de travail et les visas des conventions de stage, pour les décisions de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leurs missions, de remboursement des frais de déplacement exposés par les conseillers du salarié, pour les arrêtés fixant la liste des conseillers du salarié et les décisions de radiation en cas de manquement aux obligations de discrétion et du secret professionnel*).

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/18 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr
Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 04 janvier 2019 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la Meuse ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-1058 du 07 mai 2019 du préfet de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 16 juillet 2018 portant nomination de M. Raymond DAVID sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Raymond DAVID, Responsable de l'Unité Départementale de la Meuse, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département de la Meuse.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- M. Guillaume REISSIER, Responsable de l'Unité de Contrôle
- M. Christophe DELAIGUE, Responsable du pôle Entreprise et Emploi

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

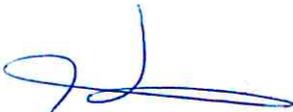
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Strasbourg, le 03 février 2020


Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Raymond DAVID	 Guillaume REISSIER	 Christophe DELAIGUE
--	---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/19 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Didier MARTIN, préfet de la Moselle ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-2019-A-18 du 07 mai 2019 du préfet de la Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Angélique ALBERTI, Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence,

du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département de la Moselle.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Mme Angélique ALBERTI à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale de la Moselle.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- M. Claude ROQUE, Directeur délégué ;
- M. Fabrice MICLO, Responsable du service accès à l'emploi et développement d'activité ;
- M. Pascal LEYBROS, Responsable du service entreprises et mutations économiques (*pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive*) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Strasbourg, le 03 février 2020


Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/20 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Didier MARTIN, préfet de la Moselle ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-2019-A-19 du 13 mai 2019 du préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Angélique ALBERTI, Responsable de l'Unité Départementale de la Moselle, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département de la Moselle.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- M. Claude ROQUE, Directeur délégué ;
- M. Fabrice MICLO, Responsable du service accès à l'emploi et développement d'activité ;
- M. Pascal LEYBROS, Responsable du service entreprises et mutations économiques (*pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive*) ;

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

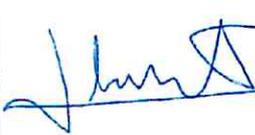
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Strasbourg, le 03 février 2020


Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Angélique ALBERTI	 Claude ROQUE	 Fabrice MICLO	 Pascal LEYBROS
--	---	---	---



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/21 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral du 03 février 2020 de la préfète du Bas-Rhin portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 24 septembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle HOEFFEL sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Isabelle HOEFFEL, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département du Bas-Rhin.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à Mme Isabelle HOEFFEL à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale du Bas-Rhin.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- Mme Aline SCHNEIDER, Directrice déléguée
- M. Rémy BABEY, Responsable du service emploi et insertion
- M. Jérôme SAMOK, Responsable du service « Main d'œuvre étrangère » (pour les décisions MOE)
- M. Manuel HEITZ, Responsable du service modernisation et restructuration (pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive)

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/22 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral du 06 février 2020 de la préfète du Bas-Rhin portant délégation de signature en tant qu'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 24 septembre 2018 portant nomination de Mme Isabelle HOFFEL sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à Mme Isabelle HOFFEL, Responsable de l'Unité Départementale du Bas-Rhin, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département du Bas-Rhin.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- Mme Aline SCHNEIDER, Directrice déléguée
- M. Rémy BABEY, Responsable du service emploi et insertion

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 5

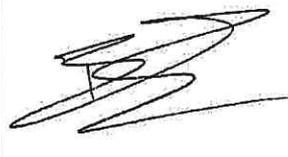
La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Isabelle Hoefffel	 Aline SCHNEIDER	 Rémy BABEY
--	--	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/23 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction

ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 du préfet du Haut-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 26 juin 2019 portant nomination de M. Emmanuel GIROD sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin :

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à M. Emmanuel GIROD, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département du Haut-Rhin.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. Emmanuel GIROD à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale du Haut-Rhin.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à Mme Céline SIMON, Directrice déléguée, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/24 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, préfet du Haut-Rhin ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 du préfet du Haut-Rhin, portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 26 juin 2019 portant nomination de M. Emmanuel GIROD sur l'emploi de Directeur Régional Adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, chargée des fonctions de Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Emmanuel GIROD, Responsable de l'Unité Départementale du Haut-Rhin, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département du Haut-Rhin.

Article 2

Subdélégation est donnée à Mme Céline SIMON, Directrice déléguée, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

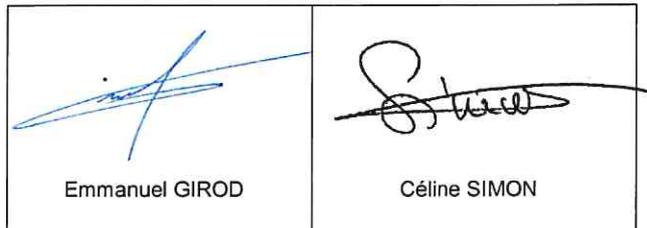
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin.

Strasbourg, le 03 février 2020

Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/25 portant subdélégation de signature
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Vosges
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

VU le code du travail ;
VU le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
VU le code du tourisme ;
VU le code de la sécurité sociale ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté n° 2020/029 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;
Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2019 du préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 25 novembre 2019 portant nomination de M. Sébastien HACH sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à M. Sébastien HACH, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés par les arrêtés préfectoraux susvisés, dans le ressort du département des Vosges.

Article 2 :

Subdélégation est donnée à M. Sébastien HACH à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direccte Grand Est et relatives à la gestion des personnels dans le domaine suivant :

- affectation fonctionnelle des personnels au sein de l'unité départementale des Vosges.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à

- M. Claude MONSIFROT, Responsable de l'Unité de Contrôle
- Mme Angélique FRANCOIS, Responsable du pôle Entreprises et emploi

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à la présidence de la République et au Premier Ministre
- 2) aux Ministres
- 3) aux Parlementaires

ainsi que les correspondances adressées sous forme personnelle :

- 4) au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional
- 5) au Président du Conseil Départemental

Article 5 :

L'arrêté n° 2019-67 du 20 décembre 2019 est abrogé.

Article 6 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Strasbourg, le 03 février 2020



Isabelle NOTTER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

ARRÊTÉ n° 2020/26 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur du Responsable de l'Unité Départementale des Vosges
de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Direction
ge.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;
VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de M. Pierre ORY, préfet des Vosges ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2019/68 du 13 mars 2019 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 du préfet de la région Grand Est portant organisation de la DIRECCTE Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel en date du 18 avril 2019 portant nomination de Mme Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU les arrêtés n° 2020/030 et 2020/031 du 03 février 2020 de la Préfète de la Région Grand Est portant délégation de signature à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable déléguée de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 2019 du préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Isabelle NOTTER, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;
VU l'arrêté interministériel du 25 novembre 2019 portant nomination de M. Sébastien HACH sur l'emploi de Responsable de l'Unité Départementale des Vosges ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Subdélégation est donnée à M. Sébastien HACH, Responsable de l'Unité Départementale des Vosges, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) Grand Est dans les domaines visés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 3, 6 relevant des programmes 102, 103, 111, dans le ressort du département des Vosges.

Article 2

Subdélégation est donnée à :

- M. Claude MONSIFROT, Responsable de l'Unité de Contrôle
- Mme Angélique FRANCOIS, Responsable du pôle Entreprises et emploi

à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances mentionnées à l'article 1.

Article 3

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 150 000 €.

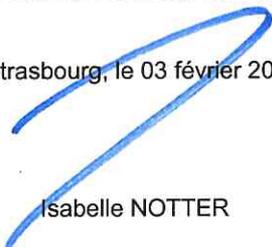
Article 4

L'arrêté n° 2019-68 du 20 décembre 2019 est abrogé.

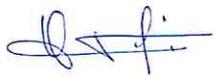
Article 5

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Strasbourg, le 03 février 2020


Isabelle NOTTER

Echantillons de signature :

 Sébastien HACH	 Claude MONSIFROT	 Angélique FRANCOIS
---	---	--



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
du Grand Est

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2020 / 120

**relatif à la liste des données sensibles
de l'inventaire du patrimoine naturel du Grand Est pouvant faire l'objet d'une diffusion restreinte
au regard des nécessités de la protection de l'environnement**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.124-4, L.127-4 à 7, L.411-1-A et D.411-21-3 ;
- VU le protocole du Système d'information sur la nature et les paysages annexé à la note du 2 octobre 2017 ;
- VU l'avis du Muséum national d'histoire naturelle du 27 août 2018 ;
- VU l'avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est du 19 juin 2019 ;

Considérant que la diffusion de la localisation précise d'observations de faune, de flore et de fonge peut porter atteinte à certaines espèces auxquelles elles se rapportent et remettre ainsi en cause le bon accomplissement de leur cycle biologique ;

Considérant que ces observations peuvent faire l'objet d'une diffusion floutée à une échelle géographique supérieure ;

Sur proposition du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du Logement du Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste annexée au présent arrêté, dénommée « liste des données sensibles » du Grand Est, énumère les données de faune, de flore et de fonge de la région Grand Est intégrées à l'inventaire national du patrimoine naturel et pouvant faire l'objet d'une diffusion restreinte conformément à l'article D411-21-3 du code de l'environnement.

Article 2

Chacune des 140 données de la liste des données sensibles du Grand Est est définie par :

- le nom scientifique et le nom vernaculaire de l'espèce concernée,
- la précision maximale de diffusion : commune ou maille 10km x 10 km ou département,
- la durée temporelle de la sensibilité après la date d'observation,
- le périmètre géographique de la sensibilité : région Grand Est ou département(s),
- Les statuts biologiques de sensibilité.

Article 3

La présente liste de données sensibles constitue le référentiel de sensibilité utilisé par la plate-forme régionale du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP Grand Est) pour l'attribution de la sensibilité des données et leur diffusion dans les conditions prévues par la charte régionale du SINP.

La présente liste de données sensibles sera également le référentiel de sensibilité utilisé par le SINP national (INPN) pour les données du Grand Est.

Article 4

La liste des données sensibles du Grand Est pourra faire l'objet d'évolutions après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est.

Article 5

Le Secrétaire Général pour les affaires régionales et européennes et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **26 FEV. 2020**

La Préfète,



Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

GRUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Amphibiens	<i>Bombina bombina</i> (Linnaeus, 1760)	Sonneur à ventre de feu	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Amphibiens	<i>Bufo viridis</i> (Laurentj 1768)	Crapaud vert	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Amphibiens	<i>Pelobates fuscus</i> (Laurentj 1768)	Pélobate brun	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Amphibiens	<i>Rana arvalis</i> (Nilsson, 1842)	Grenouille des champs	commune	5	Bas Rhin, Haut-Rhin	Tout statut biologique
Angiospermes	<i>Anacamptis palustris</i> (Jacq.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis des marais	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Angiospermes	<i>Cypripedium calceolus</i> L., 1753	Sabot de Vénus	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Angiospermes	<i>Hammarbya paludosa</i> (L.) Kuntze, 1891	Malaxis des tourbières	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Angiospermes	<i>Paeonia mascula</i> (L.) Mill., 1768	Pivoine mâle	maille 10x10 km	20	Haute-Marne	Tout statut biologique
Bivalves	<i>Margaritifera margaritifera</i> (Linnaeus, 1758)	Mulette perlière	commune	20	Grand Est	Tout statut biologique
Crustacés	<i>Astacus astacus</i> (Linnaeus, 1758)	Écrevisse à pieds rouges	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Crustacés	<i>Austropotamobius pallipes</i> (Lereboullet, 1858)	Écrevisse à pieds blancs	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Crustacés	<i>Austropotamobius torrentium</i> (Schränk, 1803)	Écrevisse des torrents	maille 10x10 km	20	Moselle, Bas-Rhin	Tout statut biologique
Insectes	<i>Arctia matronula</i> (Linnaeus, 1758)	Écaille brune	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Calosoma auripunctatum</i> (Herbst, 1784)	Calosome à points d'or	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Carabus nodulosus</i> (Creutzer, 1799)	Carabe noduleux	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Coenonympha hero</i> (Linnaeus, 1760)	Fadet de l'Élyme	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Erebia manto</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Moiré variable	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Erebia manto bubastis</i> (Meisner, 1818)	Moiré variable ssp bubastis	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Eriogaster catax</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Prunellier	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Osmoderma eremita</i> (Scopoli, 1763)	Osmoderme	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Azuré de la Croisette	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Polyphylia fullo</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton foulon	maille 10x10 km	5	Bas Rhin, Haut-Rhin	Tout statut biologique
Insectes	<i>Rosalia alpina</i> (Linnaeus, 1758)	Rosalie des Alpes	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Aeshna juncea</i> (Linnaeus, 1758)	Aeschne des joncs	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Aeshna subarctica</i> (Walker, 1908)	Aeschne subarctique	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Arethusa arethusa</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Mercurie	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Boloria aquilona</i> (Stthel, 1908)	Nacré de la Canneberge	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique

GRUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Insectes	<i>Carcharodus fbcifer</i> (Zeller, 1847)	Hespérie à toupets	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Coenagrion hastulatum</i> (Charpentier, 1825)	Agriion hasté	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Coenagrion ornatum</i> (Selys, 1850)	Agriion orné	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Coenonympha tullia</i> (O.F. Müller, 1764)	Fadet des tourbières	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Dytiscus circumcinctus</i> (Ahrens, 1811)	Dytique ceinturé	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Ergates faber</i> (Linnaeus, 1760)	Ergate forgeron	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Euphydryas maturna</i> (Linnaeus, 1758)	Damier du Frêne	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Gortyna borelli</i> (Pierret, 1837)	Noctuelle des Peucédans	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Leucorrhinia dubia</i> (Vander Linden, 1825)	Leucorrhine douteuse	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Leucorrhinia pectoralis</i> (Charpentier, 1825)	Leucorrhine à gros thorax	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Libellodes coccajus</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Ascalaphe soufré	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Libellodes longicornis</i> (Linnaeus, 1764)	Ascalaphe ambré	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Lopinga achine</i> (Scopoli, 1763)	Bacchante	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Lycaena alciphron</i> (Rottemberg, 1775)	Cuivré mauvin	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Lycaena helle</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Cuivré de la Bistorte	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Lycaena helle perretoi</i> (Weiss, 1977)	Cuivré de la Bistorte ssp <i>perretoi</i>	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Modicogryllus frontalis</i> (Fieber, 1844)	Grillon à front jaune	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Polyommatus dorylas</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Azuré du Méliilot	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Somatochlora alpestris</i> (Selys, 1840)	Cordulie alpestre	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Somatochlora arctica</i> (Zetterstedt, 1840)	Cordulie arctique	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Sympetrum depressiusculum</i> (Selys, 1841)	Sympétrum déprimé	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Sympetrum pedemontanum</i> (O.F. Müller in Allioni, 1766)	Sympétrum du Piémont	commune	P	Ardennes, Aube, Mame, Haute-Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges	Tout statut biologique
Insectes	<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène à col rouge	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Insectes	<i>Zygaena osterodensis</i> (Reiss, 1921)	Zygène de l'Orobe	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Eptesicus nilssonii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Sérothe de Nilsson	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Eptesicus serotinus</i> (Schreber, 1774)	Sérothe commune	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Hypsugo savii</i> (Bonaparte, 1837)	Vespère de Savi	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol

GRUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Mammifères	<i>Miniopterus schreibersii</i> (Kuhl, 1817)	Minioptère de Schreibers	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis alcaethoe</i> (Hervelsen & Heller, 2001)	Murin d'Alcaethoe	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis brandti</i> (Eversmann, 1845)	Murin de Brandt	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis dasycneme</i> (Boie, 1825)	Murin des marais	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis emarginatus</i> (E. Geoffroy, 1806)	Murin à oreilles échancrées	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	Noctule de Leisler	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Nyctalus noctula</i> (Schreber, 1774)	Noctule commune	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii</i> (Kuhl, 1817)	Pipistrelle de Kuhl	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius, 1839)	Pipistrelle de Nathusius	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Pipistrellus pygmaeus</i> (Leach, 1825)	Pipistrelle pygmée	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Plecotus auritus</i> (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol
Mammifères	<i>Plecotus austriacus</i> (J.B. Fischer, 1829)	Oreillard gris	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentation et passage en vol

GROUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Mammifères	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Pett rhinolophe	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Tadarida teniots</i> (Rafinesque, 1814)	Molosse de Cestoni	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Vespertilio murinus</i> (Linnaeus, 1758)	Sérothe bicolore	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut sauf chasse/alimentatbn et passage en vol
Mammifères	<i>Canis lupus</i> (Linnaeus, 1758)	Loup gris	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Lynx lynx</i> (Linnaeus, 1758)	Lynx boréal	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Arvicola sapidus</i> (Miller, 1908)	Campagnol amphibie	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Castor fiber</i> (Linnaeus, 1758)	Castor d'Europe	commune	1	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Cricetus cricetus</i> (Linnaeus, 1758)	Grand hamster	commune	1	Bas Rhin, Haut-Rhin	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique
Mammifères	<i>Neomys anomalus</i> (Cabrera, 1907)	Crossope de Miller	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Ciconia nigra</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne noire	département	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	département	20	Grand Est	Uniquement statut reproductbn
Oiseaux	<i>Haliaeetus albicilla</i> (Linnaeus, 1758)	Pygargue à queue blanche	département	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Tetrao urogallus</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Tétras	département	P	Meurthe et Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Anser albifrons</i> (Scopoli, 1769)	Oie rieuse	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Anser anser</i> (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Anser brachyrhynchus</i> (Baillon, 1833)	Oie à bec court	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Anser erythropus</i> (Linnaeus, 1758)	Oie naine	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	maille 10x10 km	P	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Ardea alba</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette	maille 10x10 km	10	Grand Est	Uniquement statut reproductbn
Oiseaux	<i>Ardea purpurea</i> (Linnaeus, 1766)	Héron pourpré	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Bonasa bonasia</i> (Linnaeus, 1758)	Gélinotte des bois	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Botaurus stellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Butor étoilé	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Bubo bubo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand-duc d'Europe	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Marth	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique

GROUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Oiseaux	<i>Crex crex</i> (Linnaeus, 1758)	Râle des genêts	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Elanus caeruleus</i> (Desfontaines, 1789)	Élanion blanc	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	Faucon pèlerin	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Himantopus himantopus</i> (Linnaeus, 1758)	Échasse blanche	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Luscinia svecica</i> (Linnaeus, 1758)	Gorgebleue à miroir	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Guépier d'Europe	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milieu royal	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Pandion haliaetus</i> (Linnaeus, 1758)	Balibazard pêcheur	maille 10x10 km	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Porzana porzana</i> (Linnaeus, 1766)	Marouette ponctuée	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Remiz pendulinus</i> (Linnaeus, 1758)	Rémiz penduline	maille 10x10 km	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Tetrax tetrax</i> (Linnaeus, 1758)	Outarde canepetière	maille 10x10 km	5	Marne	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Zapornia parva</i> (Scopoli, 1769)	Marouette poussin	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Zapornia pusilla</i> (Pallas, 1776)	Marouette de Baillon	maille 10x10 km	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Aegolius funereus</i> (Linnaeus, 1758)	Chouette de Tengmalm	commune	10	Grand Est	Uniquement statut reproducton
Oiseaux	<i>Ardea cinerea</i> (Linnaeus, 1758)	Héron cendré	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chevêche d'Athéna	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Burhinus oedipnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipnème criard	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Caprimulgus europaeus</i> (Linnaeus, 1758)	Engoulevent d'Europe	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Corvus corax</i> (Linnaeus, 1758)	Grand corbeau	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Falco subbuteo</i> (Linnaeus, 1758)	Faucon hobereau	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Glaucidium passerinum</i> (Linnaeus, 1758)	Chevêchette d'Europe	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Lanius excubitor</i> (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche grise	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Lanius senator</i> (Linnaeus, 1758)	Pie-grièche à tête rousse	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Limosa limosa</i> (Linnaeus, 1758)	Barge à queue noire	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Numerius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Courlis cendré	commune	20	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Nyctorax nyctorax</i> (Linnaeus, 1758)	Bihoreau gris	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou petit-duc	commune	5	Grand Est	Tout statut biologique
Oiseaux	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	commune	10	Grand Est	Tout statut biologique
Poissons	<i>Misgurnus fossilis</i> (Linnaeus, 1758)	Loche d'étang	maille 10x10 km	20	Grand Est	Uniquement statut reproducton
Poissons	<i>Salmo salar</i> (Linnaeus, 1758)	Saumon atlantique	maille 10x10 km	10	Bas Rhin, Haut-Rhin	Uniquement statut reproducton

GROUPE TAXONOMIQUE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION	DURÉE SENSIBILITÉ (P permanent ou années)	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ	STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE
Reptiles	<i>Vipera aspis</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère aspic	maille 10x10 km	P	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges	Tout statut biologique
Reptiles	<i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)	Vipère péliade	maille 10x10 km	P	Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne	Tout statut biologique
Reptiles	<i>Lacerta bilineata bilineata</i> (Daudin, 1802)	Lézard vert occidental	commune	P	Grand Est	Tout statut biologique

Légende

PRÉCISION MAXIMALE DE DIFFUSION : niveau de diffusion le plus précis pour la donnée, soit commune ou maille 10x10 km ou département

DURÉE SENSIBILITÉ: durée de sensibilité à partir de la date d'observation, soit durée permanente (P) ou nombre d'années

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE DE LA SENSIBILITÉ : zone géographique sur laquelle s'applique le référentiel de sensibilité

STATUT BIOLOGIQUE SENSIBLE : stade de développement, phase d'activité où l'espèce est sensible



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Pôle expertise et soutien

ARRETE n°2020/10

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-29 du 19 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

VU le décret du 24 juillet 2019 nommant monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/101 du 10 février 2020 portant délégation de signature à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, à Madame Elisabeth LAPORTE, Rectrice de l'académie de Strasbourg, et à Madame WALCH MENSION-RIGAU, Rectrice de l'académie de Reims, en qualité d'ordonnateurs secondaires délégués, responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, à fin de recevoir les crédits et de procéder à l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant le domaine de compétences et les a autorisés à subdéléguer leur propre signature, conformément aux dispositions dudit arrêté ;

VU l'arrêté rectoral du 13 décembre 2012 affectant monsieur Jean-Louis BALLY, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 16 juin 2008 affectant madame Sylvie PETIT, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 16 juillet 2015 affectant madame Jessica WARIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 31 mai 2019 affectant madame Christine CLAUDEL LECHEVALLIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 18 juillet 2016 affectant madame Jessica SABEL, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur CL SUP au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 23 août 2016 affectant madame Valérie MERTZ, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur CL SUP au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 9 juin 2017 affectant monsieur Christophe BRIAND, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 24 décembre 2019 de délégation de signature du Recteur;

VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2019 portant nomination de monsieur François Bohn dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Grand Est, pour une première période de quatre ans du 01/01/2020 au 31/12/2023 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2020 nommant madame Marie-Laure JEANNIN dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz (groupe I), pour une première période de quatre ans du 01/02/2020 au 31/01/2024;

A R R E T E

Article 1^{er}:

- Délégation est donnée à Monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand-Est, à l'effet de :
- Recevoir les crédits des programmes suivants :

Soutien de la politique de l'éducation nationale BOP 214 :

UO 0214-GEST-RACA (UO régionale)

UO 0214-GEST-NANC (UO académique)

UO 0214-GEST-REIM (UO académique)

UO 0214-GEST-STRA (UO académique)

- Préparer leur programmation ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles et par action et par titre, suivant le schéma d'organisation financière ;
- Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 :

- Subdélégation est donnée par monsieur François BOHN, secrétaire général de la région académique Grand-Est, afin de réaliser les opérations décrites à l'article 1 à :
 - monsieur Jean-Louis BALLY, chef de la division des affaires financières (DAF)

Article 2 bis :

- Subdélégation est donnée par monsieur Jean-Louis BALLY, chef de la division des affaires financières (DAF), afin de réaliser dans CHORUS les opérations décrites à l'article 1 à :
 - Madame Sylvie PETIT, chef du bureau DAF 3 et responsable du CSP ;
 - Monsieur Christophe BRIAND DAF3 ;
 - Madame Valérie MERTZ DAF3 ;
 - Madame Jessica WARIN DAF3 ;
 - Madame Jessica SABEL DAF3 ;
 - Madame Christine CLAUDEL LECHEVALLIER DAF3.

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication.

Article 4 :

L'arrêté rectoral n°2020/06 est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand EST.

Fait à Nancy, le 26 FEV. 2020



Jean-Marc HUART



**RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST**

**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**



RECTORAT
Pôle expertise et soutien

ARRETE N°2020/11

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

VU la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-29 du 19 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

VU le décret n°2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation;

VU le décret du 24 juillet 2019 nommant monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté du 03 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/47 du 3 février 2020 portant délégation de signature à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz , en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, à fin de recevoir les crédits et de procéder à l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant le domaine de compétences et l'a autorisé à subdéléguer sa propre signature, conformément aux dispositions dudit arrêté ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/101 du 10 février 2020 portant délégation de signature à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz , à Madame Elisabeth LAPORTE, Rectrice de l'académie de Strasbourg, et à Madame WALCH MENSION-RIGAU, Rectrice de l'académie de Reims, en qualité d'ordonnateurs secondaires délégués, responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, à fin de recevoir les crédits et de procéder à l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant le domaine de compétences et les a autorisés à subdéléguer leur propre signature, conformément aux dispositions dudit arrêté ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020/050 du 3 février 2020 portant délégation de signature à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, à l'effet de signer au nom du Préfet de la région Grand Est les décisions relatives à la prescription quadriennale ou au relèvement de la prescription ;

VU l'arrêté préfectoral des Vosges en date du 29 juillet 2019 accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz;

VU l'arrêté préfectoral des Vosges en date du 29 juillet 2019 accordant délégation de signature de la personne représentant le pouvoir adjudicateur à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz;

VU l'arrêté préfectoral de la Meuse N° 2019-1919 en date du 2 août 2019 accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire et de la personne exerçant le pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz;

VU l'arrêté préfectoral de Meurthe et Moselle N° 19.OSD.35 en date du 30 août 2019 accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire et de la personne exerçant le pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics à monsieur Jean-Marc HUART, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz;

VU l'arrêté ministériel du 13 juillet 2015 nommant et classant monsieur Étienne LAMBERT, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la

recherche, chef de la division des examens et concours au rectorat de l'académie de Nancy-Metz, à compter du 01 septembre 2015 ;

VU la décision du 21 décembre 2018 plaçant madame Corinne LAMBERT en position de détachement dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division des personnels d'enseignement du second degré, d'éducation et des psychologues (DPE) du rectorat de l'académie de Nancy-Metz, pour une première période de 5 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté rectoral du 28 mai 2013 affectant monsieur Michel GELLÉ, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 13 décembre 2012 affectant monsieur Jean-Louis BALLY, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 8 novembre 2012 nommant madame Christelle DIDOT-MARTIN, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe à la secrétaire générale de l'académie, directrice du budget et de la modernisation du rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 16 juin 2008 affectant madame Sylvie PETIT, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 31 août 2016 affectant madame Sarah HUSSON, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz

VU l'arrêté rectoral du 26 mai 2014 affectant madame Fanny DICHTTEL, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 28 mai 2013 affectant monsieur Fabien DOUTE, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 27 mai 2009 affectant madame Marie- Maud DECAESTEKER, attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 13 avril 2017 affectant madame Catherine CHABOD, attaché d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 12 août 2016 affectant madame Séverine GARNIER-LEVECQUE, attaché principal de l'Etat au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 16 mai 2007 affectant madame Esther FAVRET, conseillère d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 16 juillet 2015 affectant madame Jessica WARIN, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 31 mai 2019 affectant madame Christine CLAUDEL LECHEVALLIER, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 4 juin 2013 affectant madame Lucie GIUSTI, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale à la DSDEN de la Meuse ;

VU l'arrêté rectoral du 18 juillet 2016 affectant madame Jessica SABEL, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur CL SUP au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 23 août 2016 affectant madame Valérie MERTZ, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur CL SUP au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 03 septembre 1997 affectant madame Véronique SIMON, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 7 juin 2010 affectant madame Aurélie MARCHAL, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 9 juin 2017 affectant monsieur Christophe BRIAND, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 19 juillet 2019 affectant madame Claire SCHAFF, secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté rectoral du 1er septembre 2019 affectant madame Sana BOUSSOUS, contractuelle de catégorie C au rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2019 nommant monsieur Laurent SEYER, attaché d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines de l'académie de Nancy-Metz (groupe III), pour une première période de quatre ans, du 01/01/2020 au 31/12/2023, à compter du 01/01/2020 ;

VU l'arrêté rectoral du 7 janvier 2020 relatif à la délégation de signature du Recteur ;

VU l'arrêté ministériel du 23 janvier 2020 nommant madame Marie-Laure JEANNIN dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz (groupe I), pour une première période de quatre ans du 01/02/2020 au 31/01/2024;

A R R E T E

Article 1^{er}:

Subdélégation de signature est donnée à Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz, à l'effet de :

1-Recevoir les crédits des programmes :

Enseignement scolaire public du premier degré (BOP 140)

Enseignement scolaire public du second degré (BOP 141)

Vie de l'élève (BOP 230)

Formations supérieures et recherche universitaire (BOP 150)

Enseignement scolaire privé du premier et du second degré (BOP 139)

2-Procéder à leur programmation.

3-Répartir les crédits entre les unités opérationnelles, suivant le schéma d'organisation financière ;

4-Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles.

Article 2 :

Subdélégation de signature est également donnée à Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz, à l'effet de signer, les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur :

1 BOP centraux relatifs aux programmes suivants :

Vie étudiante (231)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (172)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

2 BOP régionaux relatifs aux programmes suivants :
Enseignement scolaire privé du premier et second degré (139)
Enseignement scolaire public du premier degré (140)
Enseignement scolaire public du second degré (141)
Vie de l'élève (230)
Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
Formations supérieures et recherche universitaire (150)

La présente subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

Article 3:

Subdélégation de signature est également donnée à Madame Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire du compte d'affectation spéciale du budget opérationnel de programme central, intitulé programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », réparti en deux BOP :

L'un destiné à recueillir les fonds réaffectés au ministère de l'Éducation nationale (BOP 723 IHC et code ordonnateur commençant par 716) ;

L'autre destiné à recueillir les fonds réaffectés au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (BOP 723 IXC) et code ordonnateur commençant par 742.

La présente subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 4 :

Subdélégation de signature est également donnée à Madame Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz ; à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le BOP 354 «moyens mutualisés des administrations déconcentrées », correspondant aux dépenses immobilières (loyers, loyers budgétaires et charges d'exploitation) liées aux implantations en cités administratives.

Article 5 :

Subdélégation de signature est également donnée à Madame Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région Grand Est, les décisions relatives à la prescription quadriennale ou au relèvement de la prescription.

Article 6:

Subdélégation de signature est également donnée à Madame Marie-Laure JEANNIN, secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz , à l'effet de signer, en qualité de responsable de centre de coût, les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, les factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur le BOP 723 relevant de sa compétence.

Article 7 :

Les ordres de réquisition du comptable public, quel qu'en soit le montant, demeurent réservés à la signature du Préfet de Région.

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Laure JEANNIN, la subdélégation est donnée à :

- Monsieur Laurent SEYER, adjoint au secrétaire général d'académie, directeur des ressources humaines.
- Madame Christelle DIDOT-MARTIN, adjointe au secrétaire général d'académie, directrice du budget et de la modernisation.
- Monsieur Jean-Louis BALLY, chef de la division des affaires financières, dans la limite de ses compétences et attributions.

A l'effet de signer, les actes décrits dans les articles 1er, 2, 3, 4,5, 6 du présent arrêté.

Article 9 :

Subdélégation est donnée par monsieur Jean-Louis BALLY, chef de la division des affaires financières (DAF), afin de réaliser dans CHORUS les opérations d'ordonnancement des dépenses et des recettes aux personnels dont les noms suivent et suivant les rôles qui leurs sont dévolus:

- Madame Sylvie PETIT, chef du bureau DAF 3 et responsable du CSP pour toutes les opérations décrites dans les articles 1,2,3,4,6,7 du présent arrêté.
- Monsieur Christophe BRIAND, dans le rôle de responsable de recettes, de responsable d'engagement juridique (EJ), de demandes de paiement (DP) et de certificateur de service fait, pour toutes les opérations décrites dans les articles 1,2,3,4,7 du présent arrêté.
- Madame Esther FAVRET dans le rôle de responsable d'engagement juridique pour les marchés publics relevant des BOP 139-140-141-214-230-723 et pour signer les bons de commandes d'un montant inférieur à 500€.
- Madame Aurélie MARCHAL, dans le rôle de responsable d'EJ relevant des articles 2 et 7 du présent arrêté.
- Madame Claire SCHAFF, dans le rôle de responsable d'EJ relevant des articles 2 et 7 du présent arrêté.
- Madame Valérie MERTZ, dans le rôle de responsable de recettes, d'engagement juridique (EJ), de demandes de paiement (DP) et de certificateur de service fait pour les opérations relevant des articles 1,2,3,4,7 du présent arrêté.

- Madame Jessica WARIN, dans le rôle de responsable de recettes, d'engagement juridique (EJ) et de demandes de paiement (DP) pour les opérations relevant de l'article 1,2,3,4,7 du présent arrêté.
- Madame Jessica SABEL, dans le rôle de responsable de recettes, d'engagement juridique (EJ), de demandes de paiement (DP) et de certificateur de service fait pour les opérations relevant de l'article 1,2,3,4,7 du présent arrêté.
- Madame Véronique SIMON, dans le rôle de responsable d'engagement juridique (EJ) et de certificateur de service fait pour les opérations relevant des articles 2,3,4,7 du présent arrêté.
- Madame Christine CLAUDEL LECHEVALLIER, dans le rôle de responsable de recettes, de responsable d'engagement juridique (EJ), de demandes de paiement (DP) et de certificateur de service fait, pour toutes les opérations décrites dans les articles 1,2,3,4,7 du présent arrêté.
- Madame Sana BOUSSOUS, dans le rôle de responsable de demandes de paiement pour les opérations relevant des articles 1 et 2 du présent arrêté.
- Mesdames Séverine GARNIER-LEVÊCQUE et Lucie GIUSTI dans le rôle de responsable de demandes de paiement pour les opérations relevant des articles 1 et 2 du présent arrêté.
- Madame Catherine CHABOD pour signer les bons de commande d'un montant inférieur à 500€ pour les dépenses de fonctionnement du rectorat du BOP 214.

Article 10 :

Pour les opérations relatives aux dépenses de personnel et dans la limite de leurs attributions, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Corinne LAMBERT, cheffe de la division des personnels enseignants (DPE).
- Mme Sarah HUSSON, coordinateur académique paye et EPP AGORA.
- Mme Fanny DICHTTEL, chef du bureau de la gestion des moyens IATOS, de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles, du bureau de l'action sociale et de la cellule chômage.

Article 11 :

Subdélégation est donnée à M. Etienne LAMBERT, chef de la division des examens et concours, (DEC) pour les opérations relatives à l'organisation des examens et concours et dans la limite de ses attributions.

Article 12 :

Pour les opérations relatives à la formation des personnels du second degré et dans la limite de leurs attributions, la subdélégation de signature est donnée à :

-M. Michel GELLÉ, chef de la division de la formation.

-Mme Marie-Maud DECAESTEKER, et M. Fabien DOUTÉ pour les documents financiers relatifs à la formation.

Article 13:

L'arrêté rectoral n°2020/04 est abrogé.

Article 14:

Le présent arrêté prendra effet à compter de sa publication.

Article 15 :

La secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand EST.

Fait à Nancy, le 26 FEV. 2020



Jean-Marc HUART



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 116

**portant habilitation à représenter la Préfète de la Région Grand Est
au Groupement d'Intérêt Public « METAFENSCH »**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêts publics ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux Groupements d'Intérêt Public (GIP) ;
- VU l'arrêté du 12 septembre 2014 de la Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche approuvant la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « *Institut de Métallurgie du Val de Fensch (METAFENSCH)* » ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Céline DEFARCY, Conseillère Industries de transformation au sein du Service économique de l'Etat en Région (SEER) à la DIRECCTE Grand Est, est habilitée à représenter la Préfète de la région Grand Est à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « *Institut de Métallurgie du Val de Fensch (METAFENSCH)* » en qualité de membre titulaire ;

Article 2 :

Monsieur Philippe NICOLAS, Conseiller Gouvernance de l'écosystème d'innovation au sein du Service Economique de l'Etat en Région (SEER) à la DIRECCTE Grand Est, est habilité à représenter la Préfète de la région Grand Est à l'assemblée générale du Groupement d'Intérêt Public « *Institut de Métallurgie du Val de Fensch (METAFENSCH)* » en qualité de membre suppléant ;

Article 3 :

Madame la Directrice Régionale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 20 FEV. 2020

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020 / 119

portant modification de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 36, 97, 98 et 101 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique modifié par le décret n° 2016-783 du 10 juin 2016 ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté 2019-179 du préfet de la région Grand Est portant renouvellement de la composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

CONSIDÉRANT les propositions formulées pour la nomination des membres

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La composition du comité local du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique de la région Grand Est est modifiée comme suit :

1. Au titre de la fonction publique de l'État :
 - La Préfète de la région Grand Est, ou son représentant, qui en assure la présidence ;

- **Monsieur le Recteur de la région Académique Grand Est** ou son représentant ;
représenté par : **M. Laurent SEYER**, titulaire désigné
Mme Isabelle HUEBER, suppléante désignée
- Madame la Directrice Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Grand Est ou son représentant ;
représentée par : M. Philippe KERNER, titulaire désigné
Mme Pascale BADINA, suppléante désignée
- Madame la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ou son représentant ;
représentée par : Mme Agathe CHIAVELLI, titulaire désignée
Mme Halima HAMMES, suppléante désignée

2. Au titre de la fonction publique territoriale, sur proposition des représentants des employeurs siégeant au conseil supérieur de la fonction publique territoriale :

Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle KAUCIC, vice-présidente de Metz Métropole	M. Patrice VALENTIN, président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne
Mme Martine CASTELLON, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg	M. Jean KARMANN, président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle
Mme Michèle PILOT, vice-présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle	Mme Annie SILVESTRI, vice-présidente du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle

3. Au titre des employeurs de la fonction publique hospitalière :

Titulaires	Suppléants
Mme Marylina VANTINI, CH Ravenel	Mme Doris GILLIG, CH d'Erstein
Mme Sophie TRUCHET, CHRU de Nancy	M. Thierry GEBEL, CHRU de Nancy

4. Au titre des représentants des personnels, sur proposition des organisations syndicales représentatives au plan national :

Titulaires	Suppléants
M. Sebastien GUILLAUME, CFDT	Mme Alexandra SONTOT, CFDT

M. Emmanuel DUSSAUSOIS, CFE CGC	Mme Valérie BOYE, CFE CGC
M. Vincent GEILLER, CFTC	Mme Sylvie DUSSAN, CFTC
M. Lionel POIROT, CGT	Mme Patricia PLATZ, CGT
Mme Nathalie Garcia, FO	Mme Patricia HAENEL, FO
M. Christian LEPRINCE, FSU	M Joël JACOB, FSU
M. Xavier CAILLE, Solidaires	Mme Christine HOLSTROFFER, Solidaires
Mme Isabelle DEMANGE KRAMER, UNSA	M. Patrice DUCAT, UNSA
Mme Dominique MAILLARD, FA-FP	M. Pierre-Benoît ANDREOLETTI, FA-FP

5. Au titre des représentants d'associations ou d'organismes regroupant des personnes handicapées, sur proposition du conseil départemental consultatif des personnes handicapées du département du Bas-Rhin, siège du chef-lieu de la région Grand Est :

Titulaires	Suppléants
M. François GILLET, association SINCLAIR	M. Stéphane DANVIN, association SINCLAIR
Mme Gisèle LECLAIRE LIEBGOTT, Établissement Public National Antoine Koeningswarter	Mme Christine HEIN,CRP, Centre de Ré- adaptation professionnelle Jean Moulin de Metz
Mme Catherine GIRARD,CRP/CPO Centre de Rééducation Professionnelle et d'Orient- ation de Mulhouse	Mme Mireille SALVA, CRP/CPO Centre de Rééducation Professionnelle et d'Orientation de Mulhouse
Mme Bernadette MARCHAND, Association des Paralysés de France	Mme Isabelle SCHEUER, Association des Paralysés de France
M.Vincent DEVIN, association pour l'insert- ion sociale et professionnelle des personnes handicapées	Mme Marie-Céline CARRAT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

6. Au titre des personnes qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap, assistent sans voix délibérative aux séances du comité :

- M. Sébastien DUTHILLEUL, chef de service pédagogique, Centre de Réadaptation professionnelle de Metz ;
- Mme Marie-Laure JEANDOT, directrice régionale de l'Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (URAPEDA) Grand Est ;
- M. Jean-Marc FERRETI, chargé de formation au sein de la Structure d'Accompagnement de Reconversion Inter Administration ;

7. Assistent également aux séances du comité, sans voix délibérative :

- La Directrice Régionale des Finances Publiques de la région Grand Est, ou son représentant ;

- La Déléguée Interrégionale Handicap de la Caisse des Dépôts et Consignations, représentant le gestionnaire administratif dans la région.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté 2019-179 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le **24 FEV. 2020**

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2020/118

portant modification de la composition

de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)

Grand-Est

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
 - VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État ;
 - VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
 - VU l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État modifié;
 - VU l'arrêté du 27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2006 fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
 - VU l'arrêté n°2019-186 du Préfet de la région Grand Est portant nomination des membres de la SRIAS Grand Est ;
 - VU le procès-verbal relatif à la réunion plénière de la SRIAS Grand Est du 28 mai 2019, au cours de laquelle les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires ont élu un nouveau président et un vice-président de la SRIAS Grand Est ;
 - VU les consultations entreprises et les propositions formulées pour la nomination des membres ;
- SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Titulaire: Mme Anne DIDELOT

Suppléante: Mme Séverine SCHANDELMEYER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Titulaire : Mme Pascale BADINA

Suppléante: Mme Delphine DUCHESNE

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)

Titulaire: Mme Halima HAMMES

Suppléante: Mme Isabelle VOGEL

Ministère de l'Intérieur

Titulaire: M. Jean-Christophe DURAND (préfecture de la Moselle)

Suppléant : M. Gérard GIRAULT (préfecture de la Haute-Marne)

Titulaire: Mme Valérie GRIMAUD (préfecture des Vosges)

Suppléant : M. Gilles BERTHOLD (préfecture du Haut-Rhin)

Titulaire: Mme Christine LHUILLIER (Préfecture de l'Aube)

Suppléante : Mme Nicole FAVIER-BAUDAIS (Préfecture de l'Aube)

- Représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'État, ayant voix délibérative :

13 membres titulaires, et 13 suppléants

CGT

Titulaires : Mme Sylvie LANGENBACHER

M. Christophe GOURMELEN

Suppléants : Mme Corinne PUBLICOL-LAMBLA

Mme Jennifer SCHOTT

FO

Titulaires : Mme Anne DELAROQUE

M. Pascal WEST

Mme Carole BOUTREAU

Suppléants : Mme Malika FADLANE

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le **24 FEV. 2020**

La Préfète,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

François SCHRICKE

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr. Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
STRASBOURG GRAND EST

ARRETE N°2020/33

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR HUBERT MOREAU,
DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES STRASBOURG GRAND EST
EN QUALITE DE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR
ET EN QUALITE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE**

**DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AUX TITRES 2 ET HORS TITRE 2 DU BUDGET
OPERATIONNEL DU PROGRAMME 107 « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE », BOP CENTRAL
107 IMMOBILIER « ADMINISTRATION PENITENTIAIRE » ET 310 « CONDUITE ET PILOTAGE
DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE ».**

Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2015-6899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN, en qualité de directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 désignant Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la Région Grand Est à compter du 3 février 2020,

Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2018 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Hubert MOREAU, en qualité de Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Strasbourg Grand Est, à compter du 13 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/069 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020 /070 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme régional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/071 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;

Article 1^{er}

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du programme 107 : « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » ; aux agents suivants :

- Mr Jean-Michel CAMU, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale.
- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales.

Subdélégation est donnée aux agents de la GA-Paie, Département des Ressources Humaines (DRH) de la DISP Strasbourg Grand Est afin procéder uniquement à la validation des engagements juridiques, la certification du service fait et la validation des demandes de paiement du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel et du programme 310 : « Conduite et pilotage de la politique de la Justice », dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants:

- Mme Véronique SIGRIST, adjointe du cheffe de département des ressources humaines et des relations sociales.
- Mr Erwann MASINI, coordinateur de l'utilisation des crédits et des emplois.

- Mme Stéphanie GREBIL, cheffe d'unité du pôle B de GA-paie

Subdélégation est donnée aux chefs d'établissements, aux directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation et leurs adjoints, afin de pouvoir prendre des décisions de retenue du trentième du programme 107: « Administration pénitentiaire » - titre 2 – dépenses de personnel, lorsque les conditions réglementaires sont réunies.

La liste des personnes délégataires est jointe en annexe 1.

Article 2

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 et responsable du budget opérationnel de programme pour les marchés de fournitures et de services d'un montant supérieur à 144 000 € HT; aux agents suivants:

- Mr Jean-Michel CAMU, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe au cheffe du département budget et finances,

Les personnes désignées ci-dessous et à l'annexe 1, si elles n'ont pas la faculté d'attribuer, ni de signer les marchés supérieurs à 144 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes relatifs à leur passation et à leur exécution :

⇒ Bureau des affaires générales (BAG).

- M. Marc LEININGER, chef du bureau des affaires générales.

⇒ Département budget et finances (DBF).

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- M. Jérémie FAIVRE, chef de l'unité du suivi de la gestion déléguée/DBF

⇒ Département des affaires immobilières (DAI).

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières ;
- Pierre TAILLEFER, adjoint au cheffe de département des affaires immobilières.
- M. Rémy THIRION, chargé d'opérations et chef de l'unité de suivi des opérations jusqu'au 29 février 2020.

⇒ Département des ressources humaines et des relations sociales (DRHRS).

- Mme Marcelle THIL, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Mme Véronique SIGRIST, adjointe cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales
- Mr Alexandre PIERRE, chef d'unité du recrutement, de la formation et des qualifications.
- M William PERESSE, adjoint faisant fonction de chef d'unité du recrutement, de la formation et des qualifications.

⇒ Département sécurité détention (DSD).

- Mme Elise CHAPPUY, cheffe du département de la sécurité et de la détention
- Mme Elisabeth CADOUX, adjointe au cheffe du département sécurité et détention
- M. Célestin M'BOUKOU, chef de l'ARPEJ

- M. Olivier RELANGE, adjoint au chef de l'ARPEJ
- M. Claude KACI, chef de l'ERIS, habilité à signer uniquement les frais de déplacements de son équipe
- M. Thomas de PARSCAU du PLESSIS, chef de la cellule interrégionale du renseignement pénitentiaire.
- Mme Virginie HOFACK, adjointe au chef de la CIRP.

⇒ **Département des systèmes d'information (DSI).**

- M. Stéphane MELLINGER, chef du département des systèmes d'information ;
- M. Denis PIAT, adjoint au chef du département des systèmes d'information.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Mouad RAHMOUNI, chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;
- Mme Claire LIGER-DOLY, adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de la prévention de la récidive ;

Subdélégation est également donnée aux agents du département du budget et des finances afin de procéder à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la validation du service fait du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2, dans CHORUS.

Les agents visés sont les suivants :

- Mme Brigitte STRESSER, cheffe d'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Evode JAMES, agent de l'unité achat marchés publics/DBF
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Subdélégation est également donnée aux agents de la DISP Strasbourg afin de procéder uniquement à la création de la demande d'achat, à leur validation et à la constatation du service fait dans CHORUS formulaires.

⇒ **Bureau des affaires générales (BAG)**

- Mme Sandra VOLCK, agent du BAG.
- Mme Eliana STEIN, agent du BAG.

⇒ **Département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR).**

- M. Christophe LECOMTE, agent du DPIPPR.

⇒ **Département sécurité détention (DSD).**

- Marjorie FRIBOULET, agent auprès de l'ARPEJ

⇒ **Autres centres de coûts**

Les personnes citées en annexe 2 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant inférieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT.

Les agents cités en annexe 3 du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de valider le service fait, pour un montant supérieur à 144 000 € HT du programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs. Ils ont également la possibilité de signer toutes les conventions engageant financièrement la direction interrégionale sur le programme 107 « Administration pénitentiaire » hors titre 2 dès lors qu'elles sont inférieures à 144 000 € HT pour les centres de coûts dont ils sont les gestionnaires respectifs.

Article 3 :

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire » et du BOP interrégional 107 « Administration pénitentiaire » ; aux agents suivants :

- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- M. Pierre TAILLEFER, adjoint au cheffe du département des affaires immobilières.
- M. Rémy THIRION, chargé d'opérations et chef de l'unité de suivi des opérations jusqu'au 29 février 2020

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Subdélégation est également donnée aux agents ci-dessous à l'effet de saisir dans l'application comptable CHORUS, toutes les opérations nécessaires à la gestion des tranches fonctionnelles du BOP central 107 Immobilier « Administration pénitentiaire ».

- Mme Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- Mme Laëtitia SENDER, cheffe de l'unité du suivi administratif et financier/DAI
- Mme Sandra OSTERMANN, agent de l'unité de suivi administratif et financier/DAI.

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, quels que soient leurs montants, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux des marchés publics, à :

- Audrey REVIL, secrétaire générale,

Est donnée subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions, aux agents désignés ci-dessous à l'effet de signer les marchés publics de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 200 000 € HT, et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative des marchés publics :

- Isabelle LAUER, cheffe du département des affaires immobilières,
- Pierre TAILLEFER, adjoint au cheffe de département des affaires immobilières.
- Rémy THIRION, chargé d'opérations et chef de l'unité de suivi des opérations jusqu'au 29 février 2020

Ces agents, même s'ils n'ont pas subdélégation de signature des marchés d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € HT, peuvent signer tous les autres actes dévolus au pouvoir adjudicateur par la réglementation relative aux marchés publics.

Article 4 :

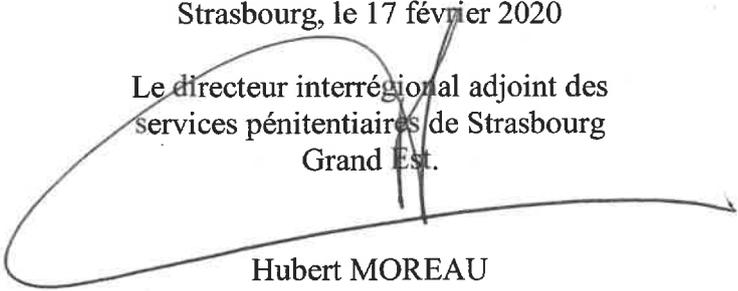
Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2020/31 du 4 février 2020 portant subdélégation de signature par Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est.

Article 5 :

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg -Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est et au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle, au coordonnateur de la plateforme interrégionale de Nancy, responsable de l'exécution budgétaire et comptable et aux fonctionnaires intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Strasbourg, le 17 février 2020

Le directeur interrégional adjoint des
services pénitentiaires de Strasbourg
Grand Est.



Hubert MOREAU

ANNEXE 1 : liste des chefs d'établissement, des directeurs de SPIP, de leurs adjoints et des attachés d'administration

ETABLISSEMENT/SERVICE	NOM Prénom	Qualité
DISP Strasbourg Grand Est	MAXANT Laure	Directrice placée
MA Bar-le-Duc	MICHALYSIN Philippe	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
CSL Briey	SZLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	MACREZ Amandine	Cheffe d'établissement
MA Epinal	PIERRE Eléonore	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Ecouves	BOUHADDA Michael	Chef d'établissement
CD Ecouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Cheffe d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	DESARMAGNAC Grégory	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Directrice en congé parental
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy	GILL Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CD Montmédy	Poste vacant	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MENSAH –ASSIAKOLEY Tété	Adjoint au chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	DESMULIE Laurent	Directeur adjoint
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François-Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	SCHARFF Martial	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	MIGOT Benoît	Directeur technique
CD Villenaux la Grande	THEVENY Elise	Cheffe d'établissement
CD Villenaux la Grande	Poste vacant	Directrice adjointe
CD Villenaux la Grande	PERRIN Karine	Adjointe cheffe d'établissement
CD Villenaux la Grande	Poste vacant	Attachée d'administration
MA Sarreguemines	TEIXEIRA Nathalie	Cheffe d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint chef d'établissement

CD Toul	COLLIGNON Patrick	Cheffe d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe
CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au chef d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOUJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	LAURENT Christophe	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	FRANCIUS Ruddy	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché
MA Mulhouse	EHLACHER Catherine	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	FONTES Laura	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOUJOT Sandrine	Attachée d'administration
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	LANGLOIS David	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GRAS Guillaume	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GAU Estelle	Directrice adjointe
MA Strasbourg	BOYER Stéphanie	Directrice adjointe
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Chalons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville-Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint au chef d'établissement
MA Troyes	KRZAK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	LEYS Sébastien	Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux	ESTEFFE Cédric	Adjoint au chef d'établissement
MC Clairvaux	Poste vacant	Attaché d'administration
SPIP Ardennes	PLUMECOQ Marc	Directeur
SPIP Ardennes	Poste vacant	Directrice adjointe
SPIP Aube/ Haute Marne	MOREAU Catherine	Directrice
SPIP Aube/ Haute Marne	DEMMER Aurélie	Adjointe à la directrice
SPIP Aube/ Haute Marne	Poste vacant	Cheffe d'antenne de Villenauxe la Grande
SPIP Aube/ Haute Marne	RAHMAN Yohann	Chef antenne de Troyes
SPIP Aube/ Haute Marne	Poste vacant	Chef d'antenne Chaumont
SPIP Meurthe et Moselle	XARDEL Bruno	Directeur
SPIP Meurthe et Moselle	Poste vacant	Adjoint au directeur
SPIP Meurthe-et-Moselle	HUMBLOT Christelle	DPIP antenne de Nancy (pôle MO)
SPIP Meurthe-et-Moselle	POUX Thierry	DPIP antenne Nancy (pôle MF)
SPIP Meurthe-et-Moselle	PIRIOU Solen	Chef d'antenne ALIP Nancy
SPIP Meurthe-et-Moselle	ADELIN Guillaume	Chef d'antenne de Briey
SPIP Meurthe-et-Moselle	PITAUD Aurélie	Cheffe d'antenne Toul/Écrouves

SPIP Meurthe-et-Moselle	CHAUSSARD Valérie	Attaché d'administration
SPIP Meuse	ZINSIUS Eric	Directeur
SPIP Meuse	COLLIN Gaëlle	Adjointe au directeur
SPIP Meuse	Poste vacant	Chef d'antenne Saint Mihiel et Bar le Duc
SPIP Meuse	GALOPIN Mathieu	Chef d'antenne Montmédy et Verdun
SPIP Moselle	MICHAUT Antoine	Directeur
SPIP Moselle	DI-LEO Elisabeth	Directrice adjointe
SPIP Moselle	VALDENNAIRE Sabrina	DPIP à l'antenne de Metz
SPIP Moselle	SOLER Manon	DPIP chef antenne Metz
SPIP Moselle	HESSE Vincent	Chef antenne Sarreguemines
SPIP Moselle	SIRET Christophe	Chef antenne Thionville
SPIP Moselle	LANTZ Alain	Attaché d'administration
SPIP Bas-Rhin	FOGLIARINO Jean François	Directeur
SPIP Bas-Rhin	MENIGOZ Jérôme	Directeur adjoint
SPIP Bas-Rhin	Poste vacant	Attaché d'administration
SPIP Bas-Rhin	ROCHET Marion	Chef d'antenne Schiltigheim
SPIP Bas-Rhin	ZENGERLE Caroline	Chef d'antenne Saverne
SPIP Bas-Rhin	BARLOGIS Chloé	DPIP antenne Strasbourg
SPIP Bas-Rhin	DESTAING Pauline	DPIP antenne Strasbourg
SPIP Haut-Rhin	VONTHRON Daniel	Directeur
SPIP Haut-Rhin	HANKUS Frédéric	Directeur adjoint
SPIP Haut-Rhin	SALVI Emmanuelle	Cheffe antenne Colmar
SPIP Haut-Rhin	PIMMEL Louise	Chef antenne Mulhouse
SPIP Haut-Rhin	GOERGLER Marie-Claude	Attachée d'administration
SPIP Vosges	VERNET Etienne	Directeur
SPIP Vosges	PARISOT Isabelle	Directrice adjointe
SPIP Vosges	THOMAS Philippe	chef d'antenne d'Epinal
SPIP Marne	ELIA Luciano	Directeur
SPIP Marne	Poste vacant	Directeur adjoint
SPIP Marne	Poste vacant	Cheffe d'antenne Châlons Champ
SPIP Marne	TALON Mathilde	Cheffe d'antenne Reims

ANNEXE 2

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	Adjointe économiste
	RIBON	Clara	Economiste
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economiste
	GOURLIER	Laurent	Economiste
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economiste
	WOIRGARD	Magali	Economiste
	ROUSSET	Martine	Economiste
MA CHALONS EN CHAMPAGNE	PARIS	Pascal	Economiste
	SIMON	Sophie	Adjointe économiste

CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef établissement
MA COLMAR	VALDENAIRE	Brigitte	Adjointe économiste
	GIOIA	Vincenza	Economiste
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economiste
	DUMENY	Pascale	Adjointe économiste
MC ENSISHEIM	DATHEE	Aurélie	Economiste
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe économiste
	NUSBAUM	Florie	Economiste
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économiste
	ROUSSEL	Didier	économiste adjoint
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economiste
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économiste
	HODEL	Lydie	Adjointe économiste
MA CHARLEVILLE MEZIERES	RUYSER	Odile	Economiste
	LAGASSE	Laurent	Economiste
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	ARIS	Michel	Economiste
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économiste
	DILL	Dorine	Agent économiste
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économiste
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economiste
	GROSMAIRE	Hervé	Régie comptes nominatifs
	PETIT	Isabelle	Adjointe RCN
CD MONTMEDY	BOZET	Karine	Economiste
	BILL	Johanna	Economiste
	ANDRIEN	Brice	Economiste
MA MULHOUSE	LOCHER	Véronique	Economiste
	MEYER	Sonia	Economiste
	PIZUTTI	Océane	Economiste
	GORJUP	Ophélie	Economiste
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Economiste
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Adjointe économiste
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economiste
	SCHWARTZ	Sandrine	économiste
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef établissement
MA STRASBOURG	SCHUTZ	Nathalie	Economiste
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste

CD TOUL	BUND	Delphine	Econome
	GUEDON	Mélanie	Adjointe Econome
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
SPIP ARDENNES	SOREL	Julie	Economat
	CARLIER	Marie	Economat
SPIP AUBE/HAUTE MARNE	KLOETZLEN	Nicolas	Economat
SPIP MEURTHE ET MOSELLE	MEHDID	Karima	Econome suppléant
SPIP MEURTHE ET MOSELLE	ROBINET	Sandrine	Econome
SPIP MEUSE			Poste vacant
	LOMBARD	Marie - Jeanne	Adjointe économiste
SPIP MOSELLE	SACCOLETTO	Gilles	Econome
SPIP BAS-RHIN	CINCINAT	Marylène	Econome
SPIP BAS-RHIN	BORD	Alexia	Adjointe économiste
SPIP HAUT-RHIN	BABILLIOT	Jean-Pierre	Econome
SPIP HAUT-RHIN	MAJCHRZAK	Angélique	Adjointe économiste
SPIP VOSGES	BEAUREPERE- JAMBOIS	Sandrine	Economat et RH SPIP siège
SPIP MARNE	DRAVENY	Patricia	Economat
	GARNESSON	Déborah	Economat

ANNEXE 3

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
CP NANCY	HIPPERT	Alain	Econome
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	HADJ- BADERRAHMANE	Shalea	Economat
	FLORENTIN	Marielle	Adjointe économiste
	STICQUE	Amélie	économiste
CD VILLENAUXE LA GRANDE	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	JUCHAT	Nathalie	Adjointe administrative contractuelle



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE
DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
STRASBOURG GRAND EST

ARRETE N°2020/34

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE PAR MONSIEUR HUBERT MOREAU, DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES DE STRASBOURG GRAND EST POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE DE COMMERCE « CANTINE ET TRAVAIL DES DETENUS DANS LE CADRE PENITENTIAIRE ».

- Vu la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la Loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice;
- Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce «cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;
- Vu l'arrêté du 11 juin 2010 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu le décret n° 2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- Vu le décret n°2016-1262 du 28 septembre 2017 portant fixation du nom de la région Grand-Est ;
- Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;
- Vu l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination de Monsieur Stéphane BREDIN en qualité de Directeur de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 désignant Josiane CHEVALIER, en qualité de préfète de la Région Grand Est, à compter du 3 février 2020,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contexte budgétaire du ministère de la Justice pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

Vu l'arrêté du 27 juillet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Hubert MOREAU en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg Grand Est , à compter du 13 août 2018,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 portant délégation de signature (direction de l'administration pénitentiaire),

Vu l'arrêté préfectoral 2020/ 069 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité de pouvoir adjudicateur ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/070 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué de budget opérationnel de programme interrégional ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/071 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'une unité opérationnelle ;

Article 1^{er}

Est donnée subdélégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses du Compte de commerce (compte 912)

- Mr Jean-Michel CAMU, directeur interrégional adjoint,
- Mme Audrey REVIL, secrétaire générale,
- Mme Anne DORFFER, cheffe du département du budget et des finances,
- Mme Christine OBERGFELL, adjointe cheffe département budget et finances,

Article 2

Subdélégation est également donnée aux agents de l'unité de gestion des moyens généraux (département du budget et des finances) afin de procéder à la création des demandes d'achat, à leurs validations et la validation du service fait dans CHORUS formulaires.

Les agents susnommés sont :

- M. Jean-Luc GEBUS, chef de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF.
- Mme Martine FLAJOLET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Francine MINCK, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Sandrine PFERTZEL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Françoise MAIGNAN, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Cynthia BAUCHET, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Yamina GUELLIL, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF
- Mme Flore DEMORY, agent de l'unité de gestion des moyens généraux/DBF

Les personnes citées en annexe du présent arrêté ont la faculté de signer les bons de commandes, de certifier le service fait, de valider les engagements juridiques et des demandes de paiement relatifs au compte de commerce.

Article 3 :

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2020 /32 du 4 février 2020 portant subdélégation de signature par Hubert MOREAU, directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg Grand Est.

Article 4 :

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de la circonscription de Strasbourg-Grand Est, responsable du budget opérationnel de programme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques du Grand Est, au directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle et aux fonctionnaires intéressés. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Strasbourg, le 17 février 2020.

Le directeur interrégional des services
pénitentiaires de Strasbourg Grand Est

Hubert MOREAU

**LISTE DES ORDONNATEURS SECONDAIRES SUBDELEGUES
COMPTE DE COMMERCE – DISP STRASBOURG GRAND EST.**

ETABLISSEMENT/SERVICE	NOM Prénom	Qualité
DISP Strasbourg Grand Est	MAXANT Laure	Directrice placée
MA Bar-le-Duc	MICHALYSIN Philippe	Chef d'établissement
MA Bar-le-Duc	PATOUILLERE Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CSL Briey	THIEBAUX Stéphane	Chef d'établissement
CSL Briey	SZLACHETKA Franck	Adjoint au chef d'établissement
MA Epinal	MACREZ Amandine	Cheffe d'établissement
MA Epinal	PIERRE Eléonore	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Ecrouves	BOUHADDA Michael	Chef d'établissement
CD Ecrouves	MATHIEU Didier	Adjoint au chef d'établissement
CD Ecrouves	LACOUR Dominique	Attachée d'administration
CSL Maxéville	MARCHAL Odette	Chef d'établissement
CSL Maxéville	THIERY Claude	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	LACOMBRE Renaud	Chef d'établissement
CP Metz	DESAMARGNAC Grégory	Adjoint au chef d'établissement
CP Metz	TIBERI Katia	Directrice en congé parental
CP Metz	DIEYE Babacar	Directeur adjoint
CP Metz	DE BOISVILLIERS Larissa	Directrice adjointe
CP Metz	LAZARUS Rita	Attachée d'administration
CD Montmédy	GODEFROY Philippe	Chef d'établissement
CD Montmédy	GILL Amandine	Adjointe au chef d'établissement
CD Montmédy	Poste vacant	Directeur technique
CD Montmédy	AKSU Nadia	Attachée d'administration
CP Nancy-Maxéville	STAHL Hugues	Chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	MENSAH-ASSIAKOLEY Tété	Adjoint chef d'établissement
CP Nancy-Maxéville	DESMULIE Laurent	Directeur adjoint
CP Nancy-Maxéville	DEBRIL Sophie	Directrice adjointe
CP Nancy-Maxéville		
CP Nancy-Maxéville	MATHIEU Murielle	Attachée d'administration pour la gestion déléguée
CP Nancy-Maxéville	SCHMITT François Louis	Attaché d'administration
CD Saint-Mihiel	HARTUNG Pascal	Chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	JOURNOT Eva	Adjointe au chef d'établissement
CD Saint-Mihiel	SCHARFF Martial	Attachée d'administration
CD Saint-Mihiel	MIGOT Benoît	Directeur technique
MA Sarreguemines	TEIXEIRA Nathalie	Cheffe d'établissement
MA Sarreguemines	QUINT Olivier	Adjoint au chef d'établissement
CD Toul	COLLIGNON Patrick	Chef d'établissement
CD Toul	HOENEN Anne-Sophie	Directrice adjointe

CD Toul	PICQUENARD Charlotte	Adjointe au cheffe d'établissement
CD Toul	KUHLER Guillaume	Attaché d'administration
MA Colmar	BRUNIAU Philippe	Chef d'établissement
MA Colmar	Poste vacant	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	GOUJOT Guillaume	Chef d'établissement
MC Ensisheim	LAURENT Christophe	Adjoint au chef d'établissement
MC Ensisheim	FRANCIUS Ruddy	Directeur adjoint
MC Ensisheim	SAHLER Timothée	Attaché d'administration
MA Mulhouse	EHLACHER Catherine	Cheffe d'établissement
MA Mulhouse	FONTES Laura	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Mulhouse	GOUJOT Sandrine	Attachée
CD Oermingen	KABA Saïd	Chef d'établissement
CD Oermingen	LANGLOIS David	Adjoint au chef d'établissement
MA Strasbourg	CHRISTOPHE Cathy	Cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GRAS Guillaume	Adjoint au cheffe d'établissement
MA Strasbourg	GAU Estelle	Directrice adjointe
MA Strasbourg	BOYER Stéphanie	Directrice adjoint
MA Strasbourg	SABER Badra	Attachée d'administration
CSL Souffelweyersheim	NUSBAUM Marie-Hélène	Cheffe d'établissement
CSL Souffelweyersheim	D'HERBECOURT Frédéric	Adjoint au chef d'établissement
MA Châlons en Champagne	MILLET Julie	Cheffe d'établissement
MA Châlons en Champagne	SBAI Sarah	Adjointe au cheffe d'établissement
MA Charleville Mézières	HERBOMEL Guy	Chef d'établissement
MA Charleville-Mézières	ANTONINI Marc	Adjoint au chef d'établissement
MA Chaumont	GASCARD Lionel	Chef d'établissement
MA Chaumont	DEHENNE Jean-François	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	BRUNEAU Dominique	Chef d'établissement
MC Clairvaux	ESTEFFE Cédric	Adjoint chef d'établissement
MC Clairvaux	Poste vacant	Attaché d'administration
MA Reims	BIGAYON Joël	Chef d'établissement
MA Reims	LEYS Sebastien	Adjoint au chef d'établissement
CD Villenauxe la Grande	THEVENY Elise	Cheffe d'établissement
CD Villenauxe la Grande	Poste vacant	Directrice adjointe
CD Villenauxe la Grande	PERRIN Karine	Adjointe cheffe d'établissement
CD Villenauxe la Grande	Poste vacant	Attachée d'administration
MA Troyes	KRZAK Claude	Chef d'établissement
MA Troyes	WENZEL Nadine	Adjointe au chef d'établissement

ETABLISSEMENT	NOM	PRENOM	FONCTIONS
MA BAR LE DUC	THOUVENOT	Marie Laure	adjointe RCN
	ARMANINI	Jocelyne	Régisseuse comptes nominatifs
	RIBON	Clara	Adjointe RCN
MA CHAUMONT	BECKIUS	Ludovic	Economat
	GOURLIER	Laurent	Economat
MC CLAIRVAUX	AUBRIOT	Christine	Economat
	WOIRGARD	Magali	Economat
	ROUSSET	Martine	Economat
MA REIMS	COLLIN	Delphine	économiste
	ROUSSEL	Didier	économiste adjointe
CSL BRIEY	KLINGLER	David	Chef d'établissement
	SZLACHETKA	Franck	Adjoint chef établissement
MA COLMAR	VALDENNAIRE	Brigitte	Adjointe économiste
	GIOIA	Vincenza	Economiste
CD ECROUVES	BONNET	Sylvie	Economiste
	DUMENY	Pascale	Adjointe économiste
MC ENSISHEIM	DATHEE	Aurélie	Economiste
	GIRARD	Stéphanie	Adjointe Economiste
	NUSBAUM	Florie	Economat
MA EPINAL	MULLER	Béatrice	Economiste
	MATHIOT	Jean-Luc	Adjoint économiste
	HODEL	Lydie	Adjointe économiste
MA TROYES	CHERQUITTE	Julie	Economat
	GROSMAIRE	Hervé	Régie comptes nominatifs
	PETIT	Isabelle	Adjointe RCN
CSL MAXEVILLE	MARCHAL	Odette	Chef d'établissement
	THIERY	Claude	Adjoint chef d'établissement
CP METZ	ARIS	Michel	Economiste
	JUZEAU	Jean-Claude	Adjoint économiste
	DILL	Dorine	Agent économiste
	HASSELVANDER	Sylvain	Agent économiste

MA Charleville-Mézières	RUYER	Odile	Economat
	LAGASSE	Laurent	Economat
CD MONTMEDY	BOZET	Karine	Econome
	BILL	Johanna	Economat
	ANDRIEN	Brice	Economat
MA MULHOUSE	LOCHER	Véronique	Econome
	MEYER	Sonia	Economat
	GORJUP	Ophélie	Economat
	PIZUTTI	Océane	Economat
CD OERMINGEN	QUIRIN	Sara	Econome
	LEGRAND	Catherine-Michèle	Adjointe économiste
	RIMLINGER	Marie-Laure	Adjointe économiste
MA SARREGUEMINES	BRZOSKIEWICZ	Fabien	Economat
	SCHWARTZ	Sandrine	Econome
CSL SOUFFELWEYERSHEIM	NUSBAUM	Marie-Hélène	Chef d'établissement
	D'HERBECOURT	Frédéric	Adjoint chef établissement
MA STRASBOURG	SCHUTZ	Nathalie	Econome
	STENGEL	Hubert	Adjoint économiste
	GOEPPERT	Marie-Odile	Adjointe économiste
	DUMAS	Renée	Adjointe économiste
CD TOUL	GUEDON	Mélanie	Adjointe économiste
	BUND	Delphine	Econome
	DEFAUSSE	Arnaud	Adjoint économiste
MA Châlons en Champagne	PARIS	Pascal	Economat
	SIMON	Sophie	Adjointe économiste
CP NANCY	HIPPERT	Alain	Econome
	SAYAVONG	Xoulachack	Adjoint économiste
	KHADRAOUI	Faouzi	Adjoint économiste
CD SAINT-MIHIEL	HADJ-BADERRAHMANE	Shalea	Economat
	FLORENTIN	Marielle	Adjointe économiste
	STICQUE	Amélie	Economat
CD Villenauxe la Grande	ROGER	Cécile	Adjointe économiste
	JUCHAT	Nathalie	Adjointe administrative contractuelle



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n°12/2020

portant modification (n°4) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice BEAUMONT, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 66/2018 du 22 mars 2018 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;

Vu les arrêtés 107/2018, 122/2018 et 45/2019 portant modifications de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté 66/2018 du 22 mars 2018, portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube, est modifié comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Suppléants :

Est nommée Mme Julie RUBINO
En remplacement de M. Lionel PAILLE

Article 2

Le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 10 février 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Patrice BEAUMONT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTE n°14/2020

portant modification (n°2) de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R.211-1, D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice BEAUMONT, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 69/2018 du 01 avril 2018 portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle ;

Vu l'arrêté 56/2019 portant modification de la composition du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle ;

Vu les désignations formulées par les organisations habilitées ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté 69/2018, portant nomination des membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Moselle, est modifié comme suit :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Suppléant :

Est nommé M. Sébastien KORALEWSKI

En remplacement de M. Christian DESPREZ

Article 2

Le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 14 février 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale

Patrice BEAUMONT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ 13/2020
portant modification (n°6) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 18/2018 du 15 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;

Vu les arrêtés 52/2018, 98/2019, 53/2019, 70/2019 et 72/2019 portant modifications de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1 de l'arrêté 18/2018 du 15 janvier 2018, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges, est modifié comme suit :

En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'UNAF / UDAF Union Nationale des Associations Familiales / Union Départementale des Associations Familiales

Titulaire

Est nommée Mme Nadine DI MATTEO

En remplacement de Mme Corinne BLUNTZER

Suppléants

Est nommé M Pascal SZPYNDA

En remplacement de Mme Nadine DI MATTEO

Est nommée Mme Martine HATTON

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Grand-Est.

Fait à Nancy, le 10 février 2020

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT